

NOU[S]VELLES



© Yves Leresche

TÉNACITÉ

(ÉDITO)

Ténacité... c'est le titre que nous avons choisi pour ce numéro. De la ténacité, il en faut en effet une sacrée dose pour travailler au CSP ! Imaginez ! Vingt ans que nos collègues de La Fraternité se démènent pour que soit reconnu aux femmes étrangères victimes de violence dans leur couple le droit de garder ou de recevoir un permis de séjour dès lors qu'elles quittent leur mari violent. L'espoir est aujourd'hui autorisé de voir aboutir cette longue lutte avec l'abrogation d'un article de la loi sur les étrangers qui est en discussion au Parlement et qui permettra enfin à la Confédération de ratifier sans réserve la Convention d'Istanbul (p. 4).

De la ténacité et de l'endurance, il en faut aussi pour parvenir à l'aboutissement du projet au long cours, financé par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI), qui vise l'ouverture d'une permanence d'information et de conseil pour les immigré-e-s dans tous les districts du canton. La dixième ouvrira ses portes en septembre 2022 à Oron, huit ans après la première en 2014 à Payerne (p. 7).

D'autres réalisations ont demandé un engagement sans faille. Par exemple, quand le Service juridique obtient une jurisprudence favorable dans la défense d'une personne qui permettra à d'autres de faire valoir leur droit dans des circonstances identiques (p. 5).

Ou encore pour la mise en place du dispositif d'aides d'urgence Covid-19 (pp. 2 et 3). Un énorme travail rendu possible par la générosité des donatrices et des donateurs, puis par le soutien de l'Etat de Vaud.

Il en faut de la ténacité aux collaboratrices et aux collaborateurs qui reçoivent les personnes en consultation. Il en faut pour combattre des lois à faire modifier, pour plus de justice et d'attention aux personnes en difficulté. Nous vous remercions de la vôtre à nous soutenir fidèlement, souvent depuis de très nombreuses années.

Bastienne Joerchel, directrice

IMON JOB AU CSP VAUD

MELINA HOFER, ASSISTANTE SOCIALE CHARGÉE DES AIDES SPÉCIALES DUES À LA CRISE DU COVID-19



© Nour El Mesbahi

Elles étaient deux à être engagées au milieu de l'année 2021, avec un contrat à durée déterminée, peu habituel au CSP Vaud, pour instruire les dossiers des personnes subissant les effets de la crise liée à la pandémie.

L'une, Sandra Stimoli, est déjà arrivée à l'échéance de son contrat au moment de la rédaction de cet article, et Melina aura terminé au moment où ce journal paraît.

Ces deux collaboratrices avaient la tâche d'instruire les dossiers pour la distribution des « Aides financières d'urgence » (AFU) grâce au fonds alimenté par l'Etat de Vaud. En effet, celui-ci avait décidé de prendre la relève de la Chaîne du Bonheur et des autres donateurs, afin de poursuivre le soutien aux personnes touchées par la crise qui ne pouvaient pas prétendre à une aide étatique existante.

MAIS QU'EST-CE QUE CE TRAVAIL A REPRÉSENTÉ ?

« Je recevais les personnes qui m'étaient adressées par nos accueils ou d'autres partenaires institutionnels. Il s'agissait d'abord de bien les écouter. En grande souffrance, elles avaient un énorme besoin de parler, étant dans des situations souvent vraiment très difficiles. Il s'agissait, pour beaucoup, de familles. Je devais ensuite évaluer leurs droits et, le cas échéant, les diriger vers les différentes aides publiques existantes. Mais aussi vers les aides alimentaires comme les Cartons du cœur. Pour certaines personnes, un seul rendez-vous suffisait. D'autres avaient besoin d'un suivi, par exemple des personnes que j'ai soutenues pour prioriser leurs factures, mais aussi pour trouver d'autres fonds privés afin de pouvoir les aider de manière efficace (les AFU ayant un règlement précis et un montant plafonné à distribuer par dossier). S'il s'agit de payer un loyer pour éviter l'expulsion d'une famille, 1000 francs ne suffisent souvent pas. Ici, au CSP Vaud, j'ai découvert une population beaucoup plus précaire que dans le centre médico-social où j'exerçais aupara-

vant, c'est en lien notamment avec tous ces types de permis de séjour.

Ensuite, le fonds s'est petit à petit épuisé. Du coup, ma collègue et moi avons aussi eu du temps pour participer à la recherche-action mise sur pied par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)¹.

Depuis le début de l'année 2022, nous recevons des situations qui ne sont plus forcément liées au Covid-19. Ce sont plutôt des personnes qui ont besoin d'un soutien social plus polyvalent : pour des questions administratives, des situations compliquées à démêler. Avec souvent un besoin d'écoute qui dépasse les capacités en temps réalisables à l'Accueil.

Ce travail au CSP Vaud fut une expérience très riche, avec parfois des situations lourdes qui m'ont accompagnée en pensées pendant mes week-ends... Cela a pu parfois être frustrant, quand notre aide ne suffisait pas, mais quand cela permettait de les débloquer, c'était très satisfaisant ! Et ce que je retiens de l'institution, c'est cet engagement fort de chacun et chacune. »

Propos recueillis par Evelyne Vaucher Guignard

¹ Titre : « Besoins des personnes venues demander une aide financière à Caritas Vaud ou au Centre social protestant Vaud ». Recherche toujours en cours.

Madame Y. est de nationalité portugaise, bénéficiaire d'un permis de séjour (B), et élève seule ses deux enfants. Elle a été orientée auprès du dispositif par une paroisse. Elle travaillait comme aide de cuisine et a perdu son emploi en mars 2020 à cause de la pandémie. Elle s'est dès lors retrouvée au chômage. Sa perte de revenu a engendré des retards de paiement et des poursuites. La vérification des droits de Madame a montré qu'elle n'avait pas le droit aux PC Familles, car cela ne faisait pas trois ans qu'elle se trouvait dans le canton de Vaud. Une aide financière urgente a pu lui permettre de préserver son logement et une aide financière d'une autre fondation privée de payer les frais de garde de ses enfants. Depuis, elle a pu bénéficier des PC Familles car le délai de trois ans de résidence dans le canton de Vaud a été atteint. Une seule consultation a suffi car, après avoir reçu les informations nécessaires concernant l'accès aux prestations sociales, Madame a pu entreprendre les démarches de manière autonome.

[ACTU]**SUR LE FRONT DES AIDES FINANCIÈRES LIÉES À LA CRISE**

Depuis le début de la pandémie, le CSP Vaud s'est mobilisé pour répondre à des besoins financiers urgents liés à l'impact de la crise sociosanitaire.

En 2020, en association avec Caritas, le CSP a distribué environ 528'000 francs à plus de 450 ménages, avec l'aide de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Durant l'année 2021, le CSP Vaud a poursuivi son soutien extraordinaire, grâce à des fonds privés et publics, eux aussi extraordinaires.

En tout, 162 ménages ont été aidés pour un montant de 239'122 francs.

D'abord, avec des fonds limités, le CSP Vaud a pris en charge des demandes d'usagères et d'usagers du Service social pour personnes immigrées, La Fraternité, et du Service social pour les jeunes et les personnes en formation, Jet Service.

Puis, dès le mois de juin, grâce à un soutien spécial accordé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), un dispositif spécifique a été mis en place pour venir en aide à des ménages et à des personnes plutôt en marge des dispositifs sociaux: soit avec des ressources – même diminuées – supérieures aux normes d'intervention, des difficultés à intégrer les aides prévues, des aides insuffisantes...

Ce dispositif exceptionnel a permis de disposer d'un fonds de 150'000 francs et de ressources supplémentaires pour engager deux assistantes sociales qui se sont partagé un poste. Leur mission était de recevoir les personnes affectées par la crise, d'instruire les demandes d'aide financière et d'apporter le soutien, l'accompagnement et le suivi nécessaires.

Les demandes sont parvenues de l'interne du CSP Vaud et de l'externe, avec des collaborations instaurées avec deux hotlines, la Centrale des solidarités et « Parlons Cash », ainsi qu'avec l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précarisées (AVSL), toutes confrontées à des demandes ne pouvant être orientées et traitées ailleurs.

En moins de sept mois, le fonds a été épuisé. Il a permis d'intervenir pour 87 situations, qui représentaient 135 adultes et 92 enfants. Plus de la moitié des ménages avaient en effet des enfants.

Les besoins étant généralement relativement élevés, les aides accordées l'ont été aussi, dans le but de pouvoir résoudre le problème budgétaire rencontré.

Les causes les plus fréquentes de déséquilibre budgétaire étaient la diminution du revenu, la perte d'emploi (parfois l'un des deux revenus du ménage) et une rémunération précaire (*working poor*) post-Covid-19, associée à des prestations sociales insuffisantes, ou non encore obtenues.

Les aides ont permis de soulager les ménages dans différents domaines budgétaires: frais de logement, de santé et d'assurance maladie, factures diverses, alimentation, communication.

Ce début d'année 2022 a vu diminuer les aides urgentes allouées en lien avec les conséquences de la crise. Cela s'explique par le contexte moins tendu, mais aussi par la nette baisse des fonds à disposition pour ce type d'intervention. Environ 36'000 francs ont néanmoins été accordés pour des situations affectées par la crise Covid, en quatre mois.

A l'heure actuelle, nos préoccupations concernent surtout les personnes qui ont subi une diminution de revenu pendant la pandémie et qui, pour certaines, ont tenté d'y faire face en puisant dans leurs ressources, sans parvenir pour autant à surmonter leurs difficultés. Les raisons sont souvent les difficultés à retrouver du travail ou suffisamment de travail, la fin du droit au chômage, les séparations, les problèmes médicaux en lien avec le Covid.

Nous postulons qu'en partie, ces situations échappent aux radars, et ne se feront peut-être connaître qu'en dernière extrémité, ce qui restreint souvent les possibilités de trouver des solutions.

Caroline Regamey, responsable de l'action sociale

[SERVICES]**TENIR BON : AVANCÉES DANS LA DÉFENSE DES FEMMES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

La ténacité, dans la défense des personnes migrantes... il en faut. Cela fait maintenant près de vingt ans que le service de La Fraternité se bat pour que des femmes étrangères, victimes de violences, qui ont rejoint leur mari grâce au regroupement familial puissent le quitter sans crainte de perdre leur autorisation de séjour en Suisse.

A force de défenses de cas individuels, à force de recours déposés contre les décisions des différentes instances chargées d'examiner les situations de leurs mandantes, les collègues de La Fraternité ont peu à peu fait avancer le dossier.

Dans le canton de Vaud, cela fait déjà plusieurs années que les situations de ces femmes sont accueillies avec plus de compréhension de la part du Service de la population ; cela grâce à l'immense travail permanent de communication accompli par nos services, ainsi qu'à la politique cantonale s'élargissant en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) est devenue un réel levier. Cette convention, ratifiée par la Suisse en avril 2018, prévoit la protection des femmes vivant sur son territoire quel que soit leur statut. Or, la Suisse a pris la précaution de mettre une réserve à l'article 59 pour ne pas être obligée de revoir son droit interne en accordant un permis de séjour autonome en cas de séparation à toutes les personnes victimes de violence venues par regroupement familial, indépendamment de la durée du mariage, de la nationalité et/ou du type de statut de la personne qu'elles ont rejoint en Suisse. Cette réserve est regrettable, car elle ferme la porte à une extension de la protection des victimes, qui, dans le droit suisse, est réservée uniquement aux épouses de ressortissants suisses et titulaires d'autorisation d'établissement. Les épouses de ressortissants titulaires d'autorisation plus précaire (permis B, L et F) ne bénéficient pas d'un droit au renouvellement de leur autorisation de séjour mais uniquement de la possibilité d'en faire la demande.

Par ailleurs, ces femmes doivent selon le droit suisse fournir une accumulation de preuves (certificats médicaux, attestations LAVI, rapport de police, témoignages), qui sont encore trop souvent jugées insuffisantes par les différentes instances amenées à les apprécier pour déterminer si les violences qu'elles ont subies peuvent être considérées comme suffisamment intenses et

répétées au sens de la jurisprudence. En cas de dépréciation de ces preuves, déjà difficiles et longues à réunir, les femmes concernées sont empêchées de se reconstruire psychologiquement, car elles doivent attendre des années une décision finale et la stabilisation éventuelle de leur situation.

A côté des consultations individuelles, c'est donc aussi un immense travail de lobbying, en collaboration avec le groupe « Femmes migrantes & violences conjugales », puis récemment avec des ONG de Suisse alémanique, qui a été accompli au cours de ces nombreuses années.

En 2021, la demande des militantes de changer le contenu de la loi suisse, afin de pouvoir ratifier complètement la Convention d'Istanbul a été mieux accueillie par les politiques et a permis de proposer une modification de l'article 50 de la Loi sur les étrangers et l'intégration grâce à une initiative parlementaire concrète.

Espérons que la décision finale des Chambres ferme définitivement les portes à cette manière inhumaine de traiter des femmes étrangères victimes de violences conjugales pour qu'elles n'aient plus jamais à avoir peur de quitter un conjoint violent par crainte d'être renvoyées de Suisse.

Chloé Maire, travailleuse sociale, La Fraternité



LA CAMPAGNE BRISONS LE SILENCE !

Brisons le silence ! est une collection de sept courts métrages d'animation réalisés par des artistes suisses autour de la thématique des violences au sein du couple. A partir de témoignages authentiques de victimes, ces artistes ont mis en images ces récits poignants représentatifs des différentes formes de violence au sein du couple. L'objectif de ce projet de Nous Prod., avec l'institut DécadréE, est de faire sortir cette thématique de la sphère privée, en diffusant largement ces vidéos.

La Fraternité, service social pour les immigré-e-s du CSP Vaud, a collaboré en présentant à la production une personne immigrée victime de violences conjugales. Cette femme a ainsi pu témoigner de sa situation passée. Le Service a aussi fourni des informations pointues dans ce domaine.



Mirjana Farkas (projet Brisons le silence)



Plus d'informations sur:

<https://bit.ly/3whCsgA>

ou ouvrez l'appareil photo de votre iPhone (ou votre appli QR code Lecteur sur Android) et visez le QR code.

[VICTOIRE]

KUI NE DEMANDE RIEN, N'AURA RIEN... !

Il y a une année, le Tribunal fédéral confirmait un jugement cantonal dans un de nos dossiers. Si cet arrêt, portant sur une question de 2^e pilier aux allures indigestes, n'a pas eu beaucoup d'impact public, il a eu une portée considérable pour notre usagère et a depuis eu d'heureuses conséquences pour de nombreuses autres situations.

Petit retour en arrière : Madame A. est infirmière. Elle travaille en Suisse pendant des années, puis est reconnue invalide en 2007 après deux ans d'incapacité de travail. Comme elle a débuté sa vie professionnelle à l'étranger, elle a quelques lacunes de cotisations AVS/AI. La caisse de pension de son employeur, actuellement connue sous le nom de Vitem (anciennement FP-EMS), assure le personnel des EMS dans le canton. Cette caisse avait dans son règlement une disposition pour le moins particulière.

Pour faire simple, si la LPP prévoit que tout-e assuré-e voit ses rentes cumulées (1^{er} et 2^e pilier) limitées au 90% de son revenu d'avant l'invalidité (règle ordinaire de surindemnisation), le règlement de la caisse incluait dans son calcul de surindemnisation non seulement les rentes AI et LPP effectivement perçues, mais aussi celles que la personne aurait dû percevoir si elle n'avait pas eu de lacunes de cotisation dans le 1^{er} pilier. Dit autrement, la limitation de la rente se faisait en prenant en compte un revenu hypothétique, soit

un revenu qui n'est pas perçu. Cette manière de faire, qui pénalise en particulier les personnes issues de la migration (plus susceptibles d'avoir des cotisations incomplètes), viole manifestement l'objectif des règles de surindemnisation, puisque celles-ci ont seulement pour objectif d'éviter que la personne invalide ne se trouve dans une meilleure situation économique que si elle était encore en emploi.

Nos arguments ont porté et tant le Tribunal cantonal que le Tribunal fédéral sont allés dans notre sens après six longues années de procédure. Cette victoire a représenté un gain de plusieurs dizaines de milliers de francs pour notre usagère. Comme elle n'est pas la seule dans cette situation – puisqu'il est courant dans le milieu des soins d'avoir du personnel d'origine étrangère, nous avons donc interpellé la caisse, qui nous a confirmé qu'elle changeait son règlement pour s'aligner sur l'arrêt du Tribunal.

Bonne nouvelle ! Mais qu'en est-il des personnes dont les rentes de 2^e pilier ont été limitées sur la base de l'ancien règlement ? Seules les personnes qui le réclament verront leur rente recalculée... qu'on se le dise !

On notera en passant que l'ancienne réglementation aura aussi eu pour conséquences un report de charges indu sur les finances publiques puisque, avec des rentes réduites, le risque que des personnes dans cette situation aient dû bénéficier de prestations complémentaires ou d'aide sociale a été accru...

Magalie Gafner, juriste au Service juridique du CSP Vaud

[ACTU]

LA MUE DU GALETAS DE LA PALUD



Marlyse Terrettaz



Françoise Roux



Lise Gittori



© Nour El Mesbahi

Elle se nommait « Boutique Livres », elle devient le « Galetas de la Palud » : une librairie au rez-de-chaussée et une boutique de vêtements à l'étage.

Un magnifique espace de vente en plein centre de Lausanne, un grand trend sur les fripes et la mode vintage : il ne fallait pas rater le coche ! Voilà qui est fait. Le CSP Vaud dispose maintenant non seulement d'une librairie d'occasion très bien achalandée, mais aussi depuis quelques mois d'une superbe boutique de vêtements de seconde main. Il faut y aller, ne serait-ce que pour voir le travail incroyable d'aménagement qui a été accompli dans ce lieu, une conception et une fabrication « maison » par l'équipe du Galetas de la Blécherette.

Rencontre avec Marlyse Terrettaz, enseignante retraitée, bénévole dans cette boutique depuis bientôt cinq ans, Lise Gittori, retraitée elle aussi, mais de l'entreprise familiale qu'elle dirigeait avec son époux, active à la boutique depuis presque sept ans, et enfin Françoise Roux, salariée engagée en 2021 spécialement avec la mission de dynamiser les deux magasins de Lausanne et de Morges.

Professionnelle de la mode, des tissus, du vintage... ses deux collègues bénévoles ne tarissent pas d'éloges sur Françoise, qui les a entraînées dans sa passion, les emmenant avec elle

pour participer au tri des vêtements à la Blécherette, en plus de leur activité de vente à la Palud.

« Cette boutique, c'est un endroit délicieux. Elle a du cachet. C'est un endroit du Vieux Lausanne juste merveilleux », commence Marlyse.

« Oui, vraiment pittoresque, avec son escalier en bois, tous ses recoins... Chacun et chacune y trouve son bonheur, continue Lise. Les gens savent exactement ce qu'ils veulent. Ils aiment farfouiller. Ils veulent "choper la pépite !" comme on dit. Nous sommes là pour les conseiller, par exemple sur une couleur, les aider à trouver mais souvent, ils et elles préfèrent chercher tranquilles. »

Françoise, elle, est intarissable quand il s'agit de décrire cet endroit : « Ici, nous avons un rayon plus chic avec les très belles pièces, les vêtements de marque, etc., qui s'adressent aux passionné-e-s de mode et de vintage. Le décor s'y prête vraiment très bien, avec le parquet, le cadre ancien. »

Propos recueillis par Evelyne Vaucher Guignard

[SERVICES]

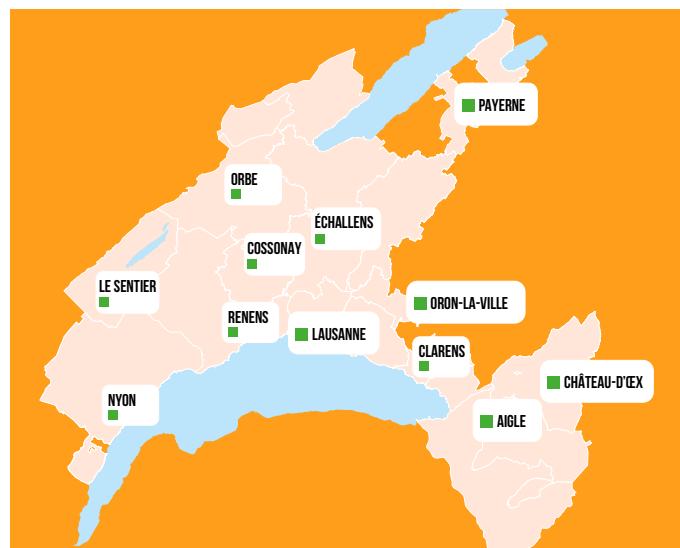
ABOUTISSEMENT DU DÉPLOIEMENT DES PERMANENCES INFO-CONSEIL MIGRATION

En 2014, dans le cadre d'une phase pilote, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (ci-après BCI) avait confié à La Fraternité, notre service social pour les immigré-e-s, un mandat portant sur la mise à la disposition du public de prestations d'information et de conseils en matière d'intégration sur le territoire du canton de Vaud. Actif depuis de nombreuses années dans ce domaine, le Service a alors commencé à déployer un dispositif de permanences Info-Conseil Migration (ci-après PICM), à l'instar de ce qui se faisait à Lausanne et qui avait fait ses preuves. Le travail des PICM s'articule autour de deux axes : offrir, sans rendez-vous préalable, un espace d'accueil, d'écoute et de conseil garantissant l'anonymat, dans la langue d'origine des personnes lorsque cela est possible et nécessaire, et proposer un accompagnement social et administratif personnel et individualisé lorsque la situation le demande. La volonté affichée par le CSP Vaud, le BCI et les communes qui accueillent les PICM était alors d'offrir ce service au plus près du lieu de vie des personnes venant nous consulter.

Depuis cette phase pilote inaugurée par l'ouverture d'une première permanence régionale décentralisée à Payerne pour la région de la Broye en automne 2014, le dispositif n'a cessé d'évoluer et de se développer. A la fin de l'année 2021, dix PICM régionales étaient actives à travers le canton de Vaud, ce qui, avec les permanences de Lausanne, a permis d'offrir à la population un accès à la prestation dans neuf des dix districts du canton. Une dernière PICM ouvrira ses portes prochainement dans le district d'Oron-Lavaux, afin de compléter la couverture cantonale.

Depuis 2014, la vocation des PICM est toujours restée la même : les collaborateurs et les collaboratrices qui animent et gèrent ces permanences ont à cœur d'informer les personnes sur les démarches à entreprendre pour s'insérer dans les meilleures conditions possibles dans la société d'accueil. Ils et elles renseignent sur les domaines complexes du droit des étrangers au sens large et offrent un soutien dans les démarches administratives. Au total, depuis 2014, 927 permanences régionales ont été tenues dans les régions¹. Ces PICM ont permis de conseiller 3977 personnes et de suivre individuellement 488 personnes, ce qui a engendré 1096 consultations de suivis au total.

Ces dernières années marquées par la crise sanitaire n'ont pas épargné les PICM qui, malgré cela, ont su s'adapter et



être proposées sous forme téléphonique lorsque les mesures sanitaires imposées par les autorités empêchaient leur tenue en présentiel. Ainsi, le maintien de la prestation a pu être réalisé et les suivis individuels ont été conservés en face à face ou à distance lorsque la situation l'exigeait. C'était d'autant plus important que bon nombre de guichets avaient fermé leurs portes et, de ce fait, étaient encore moins accessibles qu'à l'accoutumée. Cette expérience a confirmé ce que nous pensions déjà, à savoir que, même si une prestation sous forme virtuelle peut présenter certains avantages, elle ne remplace en rien la relation interpersonnelle qui est le socle du lien social. C'est également à cela que servent les PICM.

Dans toutes les régions, la complémentarité des PICM avec les offres communales et associatives existantes est démontrée et les collaborations y sont excellentes. Les PICM jouent leur rôle tant dans les régions qui disposent d'un réseau professionnel et associatif développé, que dans celles où le tissu associatif est moins présent. Dans le premier cas, le recours aux PICM se fait lorsque les besoins ne sont pas pris en charge par le réseau et, dans le deuxième cas, parfois plus en amont. Compte tenu de cela, nous avons aujourd'hui la certitude que le projet de développement des PICM répond au besoin initial. Maintenant que le dispositif est mis en place, la poursuite du mandat pour les deux prochaines années va consister en sa consolidation et son amélioration si besoin.

Alfonso Concha, chargé du projet de développement des PICM et travailleur social à La Fraternité

¹ Ce chiffre ne tient pas compte des permanences de Lausanne qui se déroulent 3 fois par semaine, le mardi et le jeudi en soirée ainsi que le vendredi matin.

[ACTU]**UN NOUVEL OBSERVATOIRE DE LA PRÉCARITÉ DANS LE CANTON DE VAUD**

© Nour El Mesbahi

Caritas et le CSP Vaud l'avaient demandé en octobre 2020 lors de leur conférence commune sur les effets sociaux de la pandémie, c'est chose faite! La Haute école de travail social de Lausanne (HETSL) a annoncé vendredi 11 mars 2022 la création d'un Observatoire des précarités, en présence des deux conseillères d'Etat Rebecca Ruiz, en charge du Département de la santé et de l'action sociale, et Cesla Amarelle, en charge de la Formation, de la jeunesse et de la culture.

Dirigé par Emilie Rosenstein, professeure HES associée, cet observatoire est appuyé financièrement par le Canton. Il travaillera en étroite collaboration avec les actrices et les acteurs de la santé et du social – dont le CSP Vaud – et les partenaires académiques. Mais aussi avec les personnes concernées elles-mêmes.

Pour Caroline Regamey, responsable de l'action sociale au CSP Vaud, la documentation, le monitoring et l'analyse scientifiques doivent contribuer à rendre visibles et intelligibles des problématiques de précarité identifiées par les organisations de travail social, mais qui restent dans l'ombre. Cela concerne notamment les situations qui passent au travers des mailles du filet social.

Cette annonce a été suivie par une soirée de lancement le jeudi 12 mai, organisée dans nos locaux de La Fraternité (photo ci-dessus). Des miniconférences et une table ronde ont permis aux partenaires de cet observatoire d'échanger à partir de la diversité de leurs compétences et de leurs regards, et de discuter du rôle de ce nouvel observatoire.

[ACTU]**COMPTES 2021 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Les comptes 2021 du CSP Vaud se bouclent avec un résultat favorable, supérieur au budget. Celui-ci est dû à la fidélité de nos soutiens publics et privés, ainsi qu'au magnifique résultat des ventes de nos magasins d'occasion, et aux charges qui ont été complètement maîtrisées. Mais aussi, pour sa part non budgétisable, grâce à un legs important. Ce legs, comme ceux qui l'ont précédé, participe à la constitution de réserves. Celles-ci s'inscrivent dans le travail conséquent d'une planification financière sur trois à cinq ans, afin d'assurer le développement durable des activités sociales et socio-commerciales.

Vos dons, vous le savez, constituent une part importante de ces comptes et de notre budget 2022. Nous vous remercions de tout cœur pour votre fidélité. Elle nous honore et reconnaît notre professionnalisme. Un immense merci à vous!

Bastienne Joerchel, directrice



Pour prendre connaissance du rapport d'activités 2021, vous pouvez vous rendre sur <https://bit.ly/3FSNZpw> ou ouvrez l'appareil photo de votre iPhone (ou votre appli QR code Lecteur sur Android) et visez le QR code.

[ADRESSES]**LE GALETAS DE LA BLÉCHERETTE**

Ch. de la Tuilière 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne
T 021 646 52 62

LE GALETAS DE MONTREUX

Rue du Marché 19
1820 Montreux
T 021 963 33 55

LE GALETAS DE MORGES

Rue de Lausanne 4 bis
1110 Morges
T 021 801 51 41

LE GALETAS DE LA PALUD

Escaliers-du-Marché 9
1003 Lausanne
T 021 312 96 16

LE GALETAS DE PAYERNE

Rue des Terreaux 10
1530 Payerne
T 026 660 60 10

www.galetas.ch

[IMPRESSUM]**Edition vaudoise**

Centre social protestant Vaud
Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne
T 021 560 60 60
info@csp-vd.ch
CCP 10-252-2 – IBAN
CH09 0900 0000 1000 0252 2

Tirage

16'700 exemplaires

Rédaction en chef

Nour El Mesbahi
Evelyne Vaucher Guignard

Impression

Paperforms SA, Villars-Sainte-Croix

Ont collaboré à ce numéro

Alfonso Concha, Magalie Gafner,
Méline Hofer,
Bastienne Joerchel,
Chloé Maire, Caroline Regamey

Photos

Yves Leresche (couverture),
Nour El Mesbahi

Illustrations

Du projet Brisons le silence!
Page 4: Louiza
Page 5: Mirjana Farkas

Conception

Buxum-communication.ch

Mise en pages

Haymoz.design

Relecture

Evelyne Brun

Imprimé sur papier respectant

l'environnement, certifié aux normes

FSC (gestion durable des forêts)

